



AVIS D'OUVERTURE

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ

Par arrêté n°2024-048, M. le Maire de SAINT-FELIX-DE-LODEZ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune SAINT-FELIX-DE-LODEZ.

A cet effet, Monsieur Hervé SEELEUTHNER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E24000073/34 du Tribunal Administratif de MONTPELLIER, le 19 juin 2024.

L'enquête publique se déroulera pendant 33 jours consécutifs **du lundi 26 août 2024 au lundi 27 septembre 2024 inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, comprenant l'évaluation environnementale, à la mairie de SAINT-FELIX-DE-LODEZ **aux heures habituelles d'ouverture : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 14h30 et mercredi de 8h à 12h** ; et sur le site internet de la mairie: www.st-felix-de-lodez.fr rubrique Vivre dans la commune/PLU.

Le public pourra faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

- **Par courrier**, adressé au siège de l'enquête publique à : M. le commissaire enquêteur - projet d'élaboration du PLU – 10 la Placette, 34725, SAINT-FELIX-DE-LODEZ,

- **Sur le registre en version papier**, tenu en mairie de SAINT-FELIX-DE-LODEZ, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- **Par courrier électronique**, à l'adresse: enquete-plu@mairiesaintfelixdelodez.fr,

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est la commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ représentée par son Maire.

Toute personne peut obtenir communication du dossier sur sa demande et à ses frais en s'adressant à la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanence) en mairie de SAINT-FELIX-DE-LODEZ les :

- **Lundi 26 août 2024, de 8h à 11h**
- **Jeudi 5 septembre 2024, de 8h à 11h,**
- **Mercredi 18 septembre 2024, de 8h à 11h,**
- **Vendredi 27 septembre 2024, de 8h à 11h.**

En dehors des permanences, toute personne pourra obtenir un rendez-vous avec le Commissaire Enquêteur sur demande justifiée.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions sont tenus à la disposition du public en Maire de SAINT-FELIX-DE-LODEZ et sur le site internet de la commune www.st-felix-de-lodez.fr

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du PLU de SAINT-FELIX-DE-LODEZ, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal de la commune pour approbation.